



Annulé la reconnaissance

Par **shab**, le **25/07/2016 à 18:03**

Bonjour,rnrnJ'ai reconnue un enfant qui n'était pas le mien, je n'étais pas au courant.rnrnla mère ma confirmé que ce n'est pas mon enfant je souhaite annuler la reconnaissance.rnrnQue dois je faire ?

Par **amajuris**, le **25/07/2016 à 18:36**

bonjour,rnune reconnaissance d'enfant, acte grave, ne s'annule pas sur la simple déclaration de la mère.rncomment la mère est-elle sûre que vous n'êtes pas le père ?rnil vous faut faire une action en contestation de paternité devant le tgi.rnil y a des conditions à respecter, si vous avez élevé cet enfant comme le vôtre pendant au moins 5 ans, la paternité n'est plus contestable.rnvoir ce lien:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F940>rnsalutations

Par **shab**, le **25/07/2016 à 18:46**

Je n'ai pas élevée l'enfant depuis plus de 5 ans car il a 1 ans.rnrnnous avons fait les test ADN à l'étranger et il se sont avéré négatif

Par **amajuris**, le **25/07/2016 à 18:59**

en matière de contestation de filiation l'analyse biologique est de droit donc le juge ordonnera une analyse biologique. une analyse biologique non ordonnée par un juge n'a aucune valeur juridique en matière de filiation.